

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers : 29
Communautaires en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27
Pouvoirs : 3

Date convocation : 02/09/2026
Affichage : 02/09/2026

Séance du 9 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le 9 septembre à 18H00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chastanier, conformément à la délibération n° 2026-129 du 17 juin 2026 ayant autorisé la tenue de la présente séance en un lieu différent du lieu habituel des réunions du Conseil communautaire, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Delphine PEYRET, Henri PROUHEZE, Magali ROUX, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Johanne TRIOULIER, Quentin BOYER, Sylvain BRUSA

Pouvoirs : Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Quentin BOYER à Jean-François COLLANGE, Sylvain BRUSA à Alain LYON

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT

Objet : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE LANGOGNE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RENOVATION DE L'AVENUE JOFFRE (RD 906)

Vu les statuts de la communauté de communes du haut Allier Margeride ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes entre la commune de Langogne et la communauté de communes du haut Allier Margeride tel qu'annexé à la présente délibération ;

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la rénovation de l'avenue Joffre (RD 906) à Langogne, comprenant la voirie mais également une partie des réseaux d'eau et d'assainissement, il y a lieu de prévoir une convention avec la commune de Langogne permettant de réaliser un groupement de commandes entre la commune de Langogne et la communauté de communes du Haut Allier Margeride, afin de coordonner les travaux.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité, **DECIDE** :

D'APPROUVER le projet de convention de groupement de commandes entre la commune de Langogne et la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride tel qu'annexé à la présente délibération

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier à prendre toute décision relative à cette affaire

Le Secrétaire de séance

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.